

Conseil d'UFR de la faculté Jean Monnet
Séance du 24 mars 2023

Délibération n° 5

Objet : Approbation maquette LDD 3 Eco/math

Le conseil de l'UFR de la Faculté Jean Monnet,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu les statuts de l'UFR Jean Monnet ;

- Considérant qu'il revient au conseil de Faculté d'approuver les maquettes.

➤ Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications mineures et majeures.

Nombre de membres en exercice :	39
Votants :	28
Refus de participer au vote	0
Pour	28
Contre :	0
Abstention :	0

Visa du Doyen


Le doyen
Boris BERNABÉ

Pièce jointe : maquette des LDD 3 éco/math validée en commission de la pédagogie du 14 février 2023

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.